



GRUPE DE RECHERCHE
ET D'INFORMATION
SUR LA PAIX ET LA SÉCURITÉ

467 chaussée de Louvain
B – 1030 Bruxelles
Tél. : +32 (0)2 241 84 20
Fax : +32 (0)2 245 19 33
Courriel : admi@grip.org
Internet : www.grip.org
Twitter : [@grip_org](https://twitter.com/grip_org)
Facebook : GRIP.1979

Le Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité (GRIP) est un centre de recherche indépendant fondé à Bruxelles en 1979.

Composé de vingt membres permanents et d'un vaste réseau de chercheurs associés, en Belgique et à l'étranger, le GRIP dispose d'une expertise reconnue sur les questions d'armement et de désarmement (production, législation, contrôle des transferts, non-prolifération), la prévention et la gestion des conflits (en particulier sur le continent africain), l'intégration européenne en matière de défense et de sécurité, et les enjeux stratégiques asiatiques.

En tant qu'éditeur, ses nombreuses publications renforcent cette démarche de diffusion de l'information. En 1990, le GRIP a été désigné « Messenger de la Paix » par le Secrétaire général de l'ONU, Javier Pérez de Cuéllar, en reconnaissance de « Sa contribution précieuse à l'action menée en faveur de la paix ».



Le GRIP bénéficie du soutien du [Service de l'Éducation permanente de la Fédération Wallonie-Bruxelles](#).

ÉCLAIRAGE – 15 décembre 2014

QUÉAU Yannick, *Les Mistral russes : un imbroglio évitable*, Éclairage du GRIP, 15 décembre 2014.

<http://www.grip.org/fr/node/1436>



ÉCLAIRAGE

Les Mistral russes : un imbroglio évitable

Par Yannick Quéau

15 décembre 2014

En 2011, soit trois ans à peine après la crise russo-géorgienne qui faisait déjà craindre l'annexion d'un ancien territoire soviétique par la Russie, Moscou et Paris ont conclu une entente pour la livraison de deux bâtiments de projection et de commandement de classe Mistral (plus deux autres en option, qui ne seront vraisemblablement pas commandés). Le contrat d'une valeur de 1,2 milliard d'euros n'a pas manqué à l'époque de susciter les inquiétudes de plusieurs membres de l'OTAN, des Pays baltes aux États-Unis en passant par la Pologne et le Royaume-Uni.

Il s'agit en effet du plus important contrat d'armement jamais conclu entre un membre de l'Alliance et la Russie. La guerre en Ukraine et l'impossibilité de parvenir à un règlement diplomatique entre Kiev et Moscou ont accentué la pression sur Paris à un moment où la livraison du premier navire d'assaut amphibie, le Vladivostok, devait avoir lieu. C'est ce qui a poussé le président François Hollande à sursoir la livraison du matériel militaire¹. La saga des Mistral russes est donc loin de son épilogue².

Tout au long de la crise ukrainienne, l'analyse des réactions des divers acteurs du débat stratégique français sur l'opportunité ou non de respecter le calendrier convenu avec Moscou dans le cadre du contrat ne manque pas d'intérêt. On y découvre certains intervenants arc boutés sur la notion d'indépendance nationale quitte à occulter, d'une part, les enjeux sécuritaires en Ukraine, ainsi que ceux qui se posent pour les alliés de l'OTAN et de l'Union européenne et, d'autre part, les obligations légales découlant du droit communautaire.

Le discours de l'indépendance nationale

En France, le discours dans l'espace public fait de l'autonomie stratégique nationale le pilier d'un argumentaire devant autoriser Paris à faire fi de la pression exercée par les alliés afin de reporter, voire annuler la livraison des navires. La plupart des politiciens de droite comme gauche ainsi que des experts hexagonaux sur les questions de défense ont adopté cette position qui, dans les formes, est parfois teintée d'une touche d'anti-américanisme, d'une aversion envers les pressions extérieures, d'une certaine fierté nationale et d'une attitude confinante au *Hollande bashing*³. Quatre principaux arguments sont avancés.

Premièrement, les entreprises privées et publiques, les travailleurs syndiqués et certains politiciens insistent partiellement sur les emplois créés au pays avec ce contrat et qui seraient éventuellement supprimés par son annulation. STX, le chantier naval en charge de la construction du premier navire, a largement bénéficié du contrat pour maintenir ses activités à Saint-Nazaire (660 millions d'euros). Pour DCNS⁴, dont le bilan des dernières années est assez positif à la fois sur le marché intérieur et celui de l'exportation, la vente des Mistral est moins critique, même si elle est la bienvenue (430 millions d'euros). DCI-NAVFCO (30 millions d'euros) qui a fourni les services de conseil pour la formation des marins russes représente une masse d'emploi nettement moindre⁵.

Deuxièmement, des préoccupations ont également été soulevées au sujet des sanctions financières qui menaceraient la France en cas d'annulation. On parlerait dans ce cas d'un milliard d'euros. À l'heure de grandes difficultés économiques, non seulement la France manquerait une occasion de réaliser une transaction fructueuse soutenant l'emploi manufacturier dans le pays, mais elle perdrait simultanément beaucoup d'argent.

Troisièmement, la réputation de la France en tant que fournisseur d'armes fiable dans le reste du monde serait écornée par une décision d'annulation de la vente. Les programmes d'acquisitions impliquent un engagement à long terme du fournisseur, les acheteurs exigent donc la garantie que leur commande ne sera pas menacée par l'évolution possible de l'environnement sécuritaire international. La France redouterait ainsi notamment de voir sa position fragilisée, particulièrement en Inde pour la vente des avions Rafale.

Quatrièmement enfin, le programme est également considéré comme trop avancé pour pouvoir être annulé. L'État russe a rencontré la plupart de ses obligations financières et d'importants transferts de technologie ont déjà eu lieu (coque, intégration des systèmes C2, notamment). Une annulation française pourrait avoir des répercussions sur l'attitude de Moscou à l'égard de la propriété intellectuelle. Si la France ne remplit pas sa part du contrat, elle peut craindre que la Russie utilise ses nouvelles connaissances sans égard pour les préoccupations

de Paris et engage des travaux de rétro-ingénierie sur la technologie et les équipements français déjà transférés.

De la discrétion des enjeux sécuritaires et du droit européen sur le commerce des armes

Le précédent argumentaire occulte deux dimensions incontournables pour la compréhension de tout enjeu lié à un transfert international d'armement, à savoir : la situation sécuritaire et les engagements internationaux contractés par la France en vue de réguler un marché des armements. Rappelons-le, ces transactions concernent des produits dont la finalité est de s'assurer que le soldat du camp adverse (et parfois le civil) sera mis hors d'état de nuire.

Que sont donc les Ukrainiens au regard des partisans du discours sur l'indépendance nationale ? Pas grand-chose apparemment. L'annexion de la Crimée par la force, l'occupation militaire de ce qui reste de l'est de l'Ukraine, les 4 000 victimes d'un conflit armé où les rôles d'agresseur et d'agressé ont clairement été identifiés ne constituent manifestement pas des éléments suffisamment tangibles pour nombre des intervenants hexagonaux sur la question du Mistral, du moins pas au point de renoncer aux bénéfices économiques d'une livraison d'armement à un pays en guerre ayant agressé un État voisin aux frontières de l'Union européenne.

Fort heureusement, il se trouve tout de même en France quelques voix en appelant à la responsabilité internationale de la France pour s'opposer à la livraison du Mistral dans le contexte actuel⁶. L'argument repose ici une lecture prenant en compte le risque que les navires d'assaut amphibies soient utilisés par la Russie contre des alliés de la France. Il est clair que la Russie est prête à remodeler son environnement sécuritaire par la force si nécessaire. Ainsi, non seulement la France devrait renoncer à fournir les navires mais elle devrait aussi dans le même temps apporter des assurances de sécurité à ses partenaires (par exemple en envoyant des avions de combat Rafale dans les Pays baltes). L'annulation pourrait aussi aider à retrouver un peu de la crédibilité perdue par la France auprès des États d'Europe orientale et ne plus constituer une entrave à l'accès à leurs marchés de défense. La Pologne est ici un bon exemple. La vente du Mistral est une préoccupation pour Varsovie. Elle met clairement les industries de défense françaises dans l'embarras pour l'obtention des contrats auprès du gouvernement polonais, notamment pour le programme antimissile et pour celui des hélicoptères.

Si la dimension sécuritaire s'est faite discrète dans le débat français, que dire des aspects juridiques ? Ils ont presque exclusivement été abordés sous l'angle des obligations contractuelles. Hormis une poignée d'articles de journaux, il faut lire la presse ou la production des *think tanks* étrangers pour trouver mention des

obligations légales de la France en matière de commerce des armes, notamment, celles découlant de la Position commune de l'UE. Un soin tout particulier semble avoir été porté par les intervenants du débat pour exclure cette dimension de la discussion se tenant dans l'espace public.

C'est d'autant plus remarquable que le contrat des Mistral soulève des interrogations importantes pour au moins six des huit critères de la Position commune de l'UE, plus particulièrement les critères 4 et 5⁷. Le critère 4 exige en effet que le transfert soit refusé lorsqu'il existe un risque avéré qu'il nuise à la paix, à la sécurité et à la stabilité régionale. Le critère 5 impose quant à lui à l'État exportateur de prendre en compte le risque que le transfert comporte pour la sécurité nationale des pays amis et alliés.

Il convient aussi d'insister sur le fait que la Position commune prévoit explicitement que si « *les États membres peuvent prendre en compte l'effet des exportations envisagées sur leurs intérêts économiques, sociaux, commerciaux et industriels, ces facteurs ne doivent pas affecter l'application des critères*⁸. »

« Un faux débat mené par des faux-culs » ?

Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du parti socialiste, croyant sans doute venir en appui à la position du président Hollande, n'y est pas allé par quatre chemins le 22 juillet 2014 sur le plateau de la chaîne de télévision I-Télé pour qualifier l'opposition à la livraison du Vladivostok de la manière suivante : « *C'est un faux débat mené par des faux-culs. Ce n'est pas cela qui va amener Poutine à infléchir sa position [...] François Hollande ne recule pas, il livre le premier Mistral malgré le fait qu'on lui demande de ne pas le faire et il dit, pour le second, ça dépendra de la manière dont vous (la Russie) vous comporterez. C'est une manière de faire pression sur Vladimir Poutine.* » Ce n'est pas l'option retenue par l'Élysée pour le moment.

En ce qui concerne le langage choyé de la première partie de la citation, il faudra tout de même penser à interroger l'auteur de ces propos sur ce qu'il pense d'une stratégie hexagonale consistant, d'un côté, à vendre des armements à un pays en guerre en Europe – et que les alliés de la France considèrent comme une menace – et, de l'autre, à déployer avions de chasse et véhicules blindés chez ces mêmes alliés pour les rassurer tout en les invitant à jeter un œil aux catalogues-produits des firmes françaises de défense. Si la situation convient sans doute à un lobbyiste de l'armement motivé par le profit, il pose des problèmes majeurs aux niveaux sécuritaire et juridique, tout en interrogeant la crédibilité et la cohérence de la parole de la France sur la scène internationale, notamment en Europe.

Sans ligne directrice claire tant sur plan politique que juridique, la stratégie de Paris visant à préserver l'essentiel des capacités de la base industrielle de défense

nationale via la conquête des marchés internationaux risque de mener à d'autres imbroglios semblables à celui des Mistral russes. L'observation vaut également pour les autres États européens qui, à quelques variantes près, poursuivent les mêmes buts en mettant en œuvre les mêmes moyens quitte à contourner l'esprit et parfois la lettre des engagements communautaires et internationaux. Les États européens se sont pourtant dotés de tous les outils visant à éviter ces déconvenues. Ne manque que la volonté politique de les utiliser.

L'auteur

Yannick Quéau est consultant indépendant et chercheur associé au GRIP. Il est également rattaché à l'Observatoire de l'économie politique de la défense (OEPD, Montréal). Ses domaines d'expertise couvrent l'industrie et l'économie de défense, les règles de contrôle touchant au commerce des armes et plus généralement la sécurité internationale

-
1. L'Obs avec AFP, « La France reporte “jusqu’à nouvel ordre” la livraison du Mistral à la Russie », *L'Obs*, 25 novembre 2014.
 2. Pour de plus amples détails sur le contrat du Mistral et ses implications, voir Roy Isbister et Yannick Quéau, « Au vent mauvais : comment la vente de Mistral sape les efforts de l'Union européenne », Rapport du GRIP et de Saferworld, novembre 2014. Cet article reprend d'ailleurs plusieurs des éléments du rapport.
 3. « La suspension de la vente du Mistral suscite un concert de réactions disparates », *Les Échos*, 4 septembre 2014 ; Jacques Sapir, « En suspendant la livraison du Mistral Hollande met la France hors-jeu », *Le Figaro*, 4 septembre 2014.
 4. Groupe industriel français spécialisé dans l'industrie navale militaire, l'énergie nucléaire et les infrastructures marines.
 5. Michel Cabirol avec agences, « Russie : pourquoi une annulation du contrat Mistral serait préjudiciable à la France », *La Tribune*, 20 mars 2014.
 6. Étienne Dedurand interviewé par Jean Guisnel, « La Russie est susceptible d'utiliser les Mistral contre nos alliés directs », *Le Point*, 22 mars 2014 ; François Heisebourg, « Vente de Mistral à la Russie : un acte honteux et imprudent », *Ouest France*, 19 juin 2014.
 7. « Position commune 2008/944/PESC du Conseil définissant des règles communes régissant le contrôle des exportations de technologie et d'équipements militaires » (Position commune), 8 décembre 2008.
 8. *Idem*.